
◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

Personnels précaires :
tout travail mérite salaire... en temps et en heure !

Un personnel sur quatre de l'Éducation Nationale est un-e contractuel-le.

La précarité, c'est aussi un salaire de misère et l'inégalité avec les titulaires : non-versement de l'indemnité de résidence, gestion hasardeuse des arrêts maladies et des indemnités journalières, retard sur l'aide au transport et sur le paiement des heures supplémentaires, retard lors de la délivrance de l'attestation employeur qui diffère d'autant le versement des allocations de retour à l'emploi... Dans de nombreuses académies, c'est seulement 80% du salaire qui est versé le premier mois du contrat.

Pire encore : depuis des années, les AESH subissent des retards de paiement, sans être prévenu-e-s, parfois pour des périodes courant jusqu'à plusieurs mois.

Alors que les rémunérations sont scandaleusement basses, il faut aussi quémander son salaire auprès d'une administration complètement opaque et souvent difficilement joignable.

Ces retards de paiements se font sur des salaires de misère, pour la plupart en-dessous du seuil de pauvreté. L'État, premier pourvoyeur d'emploi précaire, est aussi mauvais payeur. Il est pourtant passible d'une condamnation au conseil de Prud'hommes ou au tribunal administratif.

En cas de retard de paie, tout-e salarié-e est en droit d'obtenir une compensation financière. N'hésitez pas à l'exiger collectivement. SUD éducation peut vous accompagner dans cette démarche.

Face à cette situation intolérable, SUD éducation appelle tous les personnels titulaires et non-titulaires de l'Éducation nationale à se mobiliser.